Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 059-215900176-20261023-M26093-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M26.093

FERMETURE DES PARCS, JARDINS, PLAINES DE JEUX ET CIMETIÈRE

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Considérant le classement du Département du Nord en vigilance orange « vents violents » par Météo France pour le 23 octobre

Considérant le risque majeur de chute d'arbres en raison des vents violents et de l'humidité des sols,

ARRETONS

Article 1er : La fermeture de tous les parcs, jardins, plaines de jeux et cimetière situés sur le territoire de la commune d'Armentières est prescrite à compter du 23 octobre à 12h00 jusqu'à minuit.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commandant de Police d'Armentières sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières, le *23 octobre 2026*

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS.

VILLE D'ARMENTIERES NORD

Pour ampliation :
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Sandrine LEBLEU.